

SALVIA ETC... LÉGAL OU NON?

Par Profil supprimé Postée le 31/03/2011 05:21

bonjour,
je sais que vous n'aller pas m'encourager à acheter ce genre de produit mais j'aurais aimé savoir si l'achat du genre de produit comme le:
salvia divinorum , pure bliss (party pills) ou les produit à base de "bzp" sont ils légal?
Dans le cas ou ils ne sont pas illégale , peut-t-on en acheter sur internet sans risquer la douane ou d'autres ennuis ?

je vous remercie d'avance..

Mise en ligne le 06/04/2011

Bonjour,

En effet, vous l'avez bien précisé, nous ne vous encourageons pas à consommer ces produits qui peuvent entraîner des risques sur votre santé.

Concernant ces produits, nous pouvons vous dire que :

- La BZP (Benzylpiperazine), substance chimique psychoactive de la famille des pipérazines est classée comme stupéfiant en France. L'usage de la BZP est donc interdit et passible d'une peine d'un an de prison et 3750 euros d'amende ou de mesures alternatives aux poursuites pénales (injonction de soins, stage de sensibilisation, etc.). La production, l'achat et la vente ou la cession sont interdits et passibles de lourdes peines de prison et d'amendes.

- Les party pills sont des pilules à base de pipérazines. Celles contenant de la BZP sont donc interdites. Celles en revanche contenant de la TFMPP (Trifluorométhylphénylpiperazine) et de la mCPP (M-chlorophénylpiperazine), ne sont pas classées comme stupéfiants.

- La Salvia divinorum est une plante ayant des effets psychoactifs. En France, elle est légale, mais dans le cadre d'une utilisation ornemental ou comme encens. La vente de la salvia en tant que plante ayant des effets stupéfiants est passible de 75000€ d'amende et 5 ans d'emprisonnement (article L.3421-4 du code de la santé publique).

Cependant pour l'achat sur internet de la Salvia divinorum et des TFMPP (Trifluorométhylphénylpiperazine) et mCPP (m-chlorophénylpiperazine) (c'est-à-dire des party pills ne contenant pas de la BZP), la douane peut saisir ces produits et il se peut qu'une enquête soit menée concernant l'utilisation que vous comptiez en faire.

Cordialement.
